DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY

Direction de la dignité humaine et de l'égalité





Strasbourg, le 21 juin 2016

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Consultation en vue d'élaborer un document de fond pour des lignes directrices sur l'autonomisation, la protection et le soutien des enfants dans le monde numérique

Le droit des enfants à la participation, à la protection et à l'offre de prestations dans le monde numérique est l'un des cinq domaines prioritaires de la <u>Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)</u>. Dans ce cadre, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a chargé le <u>Comité ad hoc pour les droits de l'enfant</u> (CAHENF) d'élaborer pour les Etats membres des lignes directrices visant à renforcer l'autonomie des enfants, à les protéger et à les soutenir dans le monde numérique. Le Conseil de l'Europe prévoit de sous-traiter l'élaboration d'un document de fond pour donner au Comité une vue d'ensemble des questions en jeu ainsi que des instruments juridiques, des politiques et des bonnes pratiques.

Titre du document : Lignes directrices sur l'autonomisation, la protection et le soutien

des enfants dans le monde numérique : document de fond

Organisation : Conseil de l'Europe

Direction Générale de la Démocratie

Division des droits des enfants

Appel publié le : 21 juin 2016

Echéance: 11 juillet 2016

Sélection des candidats : 15 juillet 2016

Durée du contrat : 14 jours maximum

Soumission du document final le : 8 août 2016

Site internet: www.coe.int/children

Contact: children@coe.int

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) influent sur la capacité des enfants à exercer un nombre notable de droits de l'homme qui sont garantis par les conventions européennes et internationales telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE), la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel. Sont également concernées certaines recommandations du Conseil de l'Europe, notamment celles sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet (2014), celle sur la protection des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux (2012) et celle visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication (2009).

Aux termes des recommandations émises par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'issue de la journée de débat général sur les médias numériques et les droits de l'enfant, tous les enfants devraient pouvoir accéder en toute sécurité aux médias numériques et avoir les moyens de participer pleinement, de s'exprimer, de chercher des informations et de jouir de tous les droits consacrés par la CNUDE et ses protocoles facultatifs sans discrimination d'aucune sorte.

Le Conseil de l'Europe a élaboré toute une série de normes juridiques, de lignes directrices, de matériels de sensibilisation et de textes de jurisprudence sur les droits de l'enfant dans le monde numérique. On en trouvera une présentation générale sur le site web de la Division des droits des enfants (www.coe.int/fr/web/children/the-internet).

Pour aider ses Etats membres à exploiter les possibilités et à faire face aux problèmes créés par l'environnement numérique, le Conseil de l'Europe va élaborer des lignes directrices à l'intention des gouvernements en vue de garantir les droits des enfants à la participation, à la protection et à l'offre de prestations. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la <u>Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)</u> et de la <u>Stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'internet</u> (2016-2019). Il sera réalisé par le <u>Comité ad hoc pour les droits de l'enfant</u> (CAHENF), qui se réunira pour la première fois les 28 et 29 septembre 2016 à Strasbourg, en coopération avec d'autres comités et organes concernés du Conseil de l'Europe.

OBJECTIF ET PORTÉE DU DOCUMENT

Les règles directrices à élaborer par le CAHENF mettent l'accent sur la façon d'adopter une démarche intégrée et axée sur les droits de l'enfant pour exploiter les possibilités et faire face aux problèmes créés par l'environnement numérique.

L'objectif du document est donc de fournir au CAHENF :

- une vision globale et concise des différents aspects des droits des enfants dans le monde numérique;
- au moins trois études de cas émanant de différents Etats membres du Conseil de l'Europe mettant en évidence des stratégies et politiques nationales ayant trait aux droits de l'enfant et aux technologies TIC qui ont fait la preuve de leur efficacité à traiter de façon approfondie la question des droits de l'enfant dans le monde numérique au niveau national;
- une analyse des lacunes ainsi que des propositions de points clés à aborder dans les futures lignes directrices à l'intention des gouvernements ;
- un inventaire (avec hyperliens) contenant des normes juridiques pertinentes internationales, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, des textes de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les documents d'orientation les plus pertinents et les plus récents (depuis 2013) traitant de la question en général et de ses différents aspects en particulier, et des publications rendant compte des points de vue des enfants sur le sujet.

Longueur maximale de l'étude : 10 000 mots (sans l'inventaire)

Langue de l'étude : anglais ou français

L'étude peut aussi être réalisée par une équipe d'experts sélectionnés travaillant en collaboration.

Le consultant (en chef) doit prendre ses dispositions pour assister à la première réunion du CAHENF, les 28 et 29 septembre 2016 à Strasbourg.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études universitaires supérieures en sciences politiques, droit, sciences sociales et/ou grande expérience professionnelle au niveau international/national dans le domaine concerné;
- Connaissance de la situation des droits des enfants en Europe;
- Connaissance des normes internationales ayant trait aux droits des enfants, notamment les normes du Conseil de l'Europe;

- Connaissance des cadres, politiques et programmes nationaux et internationaux ayant trait aux droits des enfants, aux technologies TIC et aux questions de protection en ligne des enfants;
- Compétences rédactionnelles avérées en anglais ou en français (le candidat devra fournir des exemples s'il est retenu à l'issue de la présélection).

Les candidats sont évalués conformément aux procédures du Conseil de l'Europe.

FRAIS ET STATUT

Les candidats sélectionnés se verront proposer un contrat de consultant du Conseil de l'Europe. L'expert/l'équipe d'experts sera rémunéré(e) au prix fixe de 350 EUR par jour travaillé, pour un maximum de 14 jours.

CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur manifestation d'intérêt accompagnée :

- 1) d'une proposition de 3 pages maximum décrivant le projet de structure et de méthodologie de l'étude de fond ;
- 2) d'une proposition de plan de travail/d'échéancier pour la phase de recherche et la phase d'écriture du rapport ;
- 3) d'un CV;
- 4) d'une liste de publications.

Les candidatures seront rédigées dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français) et envoyées à l'adresse children@coe.int avant le 11 juillet 2016.

Veuillez noter que seuls seront contactés les candidats retenus à l'issue de la présélection.